AU SUIVANT?

Nos lecteurs savent que nous apprécions peu – euphémisme – le nain du Parnasse, alias Daniel Feret. Ni sa personnalité, ni ses idées, ni ses copains qui saluent à l'hitlérienne ou urinent sur des tombes juives. Il reste cependant que la condamnation dont il a été l'objet repose sur des bases fort faibles dont le texte ci-dessous témoigne: [d'autant plus que des milliers de manifestants musulmans ont défilé «spontanément» à Schaerbeek en scandant «Mort aux chiens chrétiens!, Mort aux chiens juifs! sans que les autorités ne réagissent...]

Pas de bol pour le nain du Parnasse qui vient de prendre dix ans d'inéligibilité et 250 heures de travaux d'intérêt général dans le secteur de l'intégration des personnes de nationalité étrangère (sic!) pour avoir commis, entre autre, un petit tract mal ficelé consacré aux nuisances causées par la création d'un centre de transit pour réfugiés rue des Palmiers dans la riante commune de Woluwé-Saint-Pierre en 1998.
Pour une fois que le gnome fait autre chose qu'exclure ses sbires et s'en mettre plein les poches sur le compte des contribuables, la note est plutôt salée.

On reproche à Féret et Tonnelier d'avoir, entre le 1er février 2000 et le 14 octobre 2001, distribué, notamment à Woluwé-Saint-Pierre, un tract intitulé *«Rue des Palmiers: un centre pour réfugiés empoisonne la vie des habitants»* qui attribue l'origine de «nombreuses nuisances» (dégradations de biens, bruits, déchets, altercations parfois violentes) et d'une sécurité gravement compromise à «l'arrivée régulière de nouveaux réfugiés»», d'avoir réclamé le rapatriement des étrangers qui séjournent dans un centre de réfugiés, sans distinction et ce indépendamment de toute procédure prévue par la loi, incitant par là à la discrimination au seul motif de l'origine étrangère des personnes humaines concernées, et d'avoir affirmé qu'«un bon père de famille qui nourrirait les enfants des autres avant ses enfants ne serait pas un bon père de famille» et enfin, d'avoir incité à la haine à l'égard des Tziganes.

Le tract en question était pourtant assez modéré:
«La rue des Palmiers subit, depuis plusieurs mois, la présence d'un tel centre (pour réfugiés), qui engendre pour les habitants de nombreuses nuisances: dégradations des biens; bruit, déchets, altercations parfois violentes. La police du bourgmestre PRL est impuissante à rétablir une sécurité gravement compromise par l'arrivée régulière de nouveaux réfugiés, et la majorité gouvernementale (...) abandonne lâchement la commune à son triste sort. Pendant ce temps-là, ECOLO s'indigne du renvoi au pays de Tziganes en séjour illégal, et des parlementaires PS, PRL-FDF-MCC, ECOLO et AGALEV jugent bon de s'offrir un voyage en Slovaquie pour s'assurer du confort des dits Tziganes. Leur sort les inquiète visiblement plus que celui de leurs compatriotes! La situation des réfugiés est certes malheureuse, mais notre pays ne peut accueillir la misère du monde à l'heure où le chômage et la pauvreté touchent de plein fouet la jeunesse belge. Un père de famille qui nourrirait les enfants des autres avant les siens ne serait pas un bon père de famille. Le Front National demande donc la fermeture du Centre de la rue des Palmiers et le rapatriement des étrangers qui y séjournent (...)».

Vraiment pas de quoi fouetter un chat!
Le Président Maes, lui, y a vu l'horreur absolue. L'esprit encore plein de la ferveur mémorielle qu'a suscité une année de commémoration de la libération des camps de concentration nazis, le vénérable magistrat se dresse avec virilité contre les fossoyeurs de la démocratie:

«De tels propos, dit-il, sans nuances, non documentés sur les causes et effets et créant des amalgames irrationnels, incitent à la haine envers les réfugiés, nécessairement étrangers, et indiquent la volonté de leurs auteurs de recourir à cette haine, les destinataires du tract étant invités à adresser une demande de fermeture du centre y visé».
Caramba!



Suite en page 13, première colonne

Suite de la page 11, cinquième colonne

Dans cette même logique, on se demande même si le fait d'installer des réfugiés dans une rue dite «des Palmiers» ne crée pas «des amalgames irrationnels»?

Surtout, on n'ose imaginer ce que cet excellent magistrat aurait dit s'il avait été amené à juger les riverains de la rue des Palmiers qui s'étaient largement répandus dans la presse à l'époque.

Un article du Swar du 18 novembre 1998 annonçait l'arrivée des premiers réfugiés à Woluwé Saint-Pierre et évoquait déjà une controverse entre les riverains.
Les uns disaient: *«Que ces gens restent chez eux et ne viennent pas profiter de nous»* (de quoi faire dresser les rares cheveux subsistant sur le crâne magistral du Juge Maes), tandis que d'autres leur rétorquaient:
«Heureusement que nos parents, pendant la guerre, n'ont pas eu affaire qu'à des gens comme vous!». Ceux-là avaient pris l'initiative d'afficher des banderoles de bienvenue à l'entrée du centre.

Nouvel article dans le Swar du 17 septembre 1999, soit dix mois plus tard:
**«La petite rue des Palmiers située aux confins de Woluwé-Saint-Pierre était une artère sans histoire.
Paisible et résidentielle, elle était recherchée pour son calme. Depuis quelques mois, tout a basculé. Le centre d'accueil pour réfugiés, désormais trop nombreux, débordent sur la voie publique et bouleversent la vie du quartier».**
Plus loin:
«Toute la journée, les réfugiés déambulent dans la rue, ils arrivent, ils partent, ils errent... Certains d'entre eux qui ont déjà passé une nuit rue des Palmiers et qui ont reçu de l'argent du CPAS tentent malgré tout de pénétrer dans le centre pour y dormir gratuitement. Ils fracturent les portes, brisent les fenêtres, passent par les maisons des voisins. Il n'y a pas très longtemps, on en a surpris deux qui dormaient sur le toit»
(...)
**«Toute la journée, ils traînent dans la rue, explique une passante, ils s'asseyent sur les pas de porte et discutent bruyamment. Ils peuvent faire ça jusqu'à une heure du matin parfois. Une fois partis, ils laissent tous leurs détritus sur le trottoir. La rue des Palmiers ressemble à un dépotoir.
Tout allait pourtant très bien au début, se rappelle Ginette, mais cela s 'est très rapidement dégradé.
Maintenant c'est carrément insupportable.
Certains urinent même sur nos portes et n'hésitent pas à nous importuner.
Des bagarres entre riverains et réfugiés ont d'ailleurs déjà failli éclater.
On en a marre. Ce n'est pas un quartier pour installer ce genre d'établissement».**

Ce florilège de citations issues de la «société civile» est hallucinant et relègue la prose laborieuse du Front National au niveau de celle du bulletin paroissial du Blankedelle à Auderghem, ce qui n'est pas peu dire.

Si les gestapistes du MRAX, de la Ligue des droits de l'homme et de Centre pour l'égalité des chances étaient tombés sur les déclarations de Ginette et de ses voisins, ils auraient sans doute dû comparaître devant le Juge Maes qui les aurait condamné en raison de leurs propos *«sans nuances, non documentés sur les causes et effets et créant des amalgames irrationnels, incitent à la haine envers les réfugiés, nécessairement étrangers, et indiquent la volonté de leurs auteurs de recourir à cette haine»*.

L'Arrêt du Président Maes vient de tordre définitivement le cou à la liberté d'expression dans le Belgenland.

Comme dans les vraies dictatures qui ne s'encombrent pas de faux-semblants, rien ni personne ne peut dévier de la ligne, du dogme, sous peine de lourdes condamnations et de déchéance civique.

Cet arrêt sonne également le glas de la liberté de la presse non-subsidiée et donc non-conformiste. Demain, on se refilera Père Ubu sous le manteau comme les samizdats sous la dictature communiste en Union Soviétique et les séditieux seront envoyés dans un camp de rééducation du côté d'Elsenborn où le buste hiératique du conseiller Maes dominera l'entrée principale.
Ô, Belgenland...

CECILE UBU